

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, je vous prie. Je rappelle aux députés que nous en sommes à l'étape de la deuxième lecture et non en comité, et que si ce genre de questions continue nous n'irons pas très loin. Je demande à tous les députés de collaborer avec la présidence.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'assure à Votre Honneur que je désire de tout cœur coopérer pleinement avec la présidence. Au dire du ministre, le bill stipule que la majorité des producteurs doivent demander l'établissement d'un office de commercialisation. Je dis que ce n'est pas dans le bill et je répète que le ministre induit la Chambre en erreur s'il prétend que si et s'il ne peut indiquer à la Chambre à quel endroit de quel article le bill dit cela. Si c'est dans le bill, que le ministre indique où.

M. Thompson: Le ministre devrait lire le bill.

M. Horner: S'il ne peut l'indiquer, alors il devrait retirer ses observations sur le principe même du débat.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, je n'induis pas la Chambre en erreur et je ne suis pas responsable de la façon dont le député a interprété mes observations.

M. Bigg: Mais où ça, dans le bill?

L'hon. M. Olson: J'ai dit qu'un office national de commercialisation ne peut être établi sans l'adhésion de la majorité des producteurs.

M. Horner: Mais je ne vois pas cela dans le bill.

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, le fait est que si certains députés ne veulent pas m'écouter jusqu'au bout ils ne seront jamais au courant.

M. Horner: J'écoute.

L'hon. M. Olson: Je m'efforce d'expliquer aux députés d'en face que le gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir de mettre en œuvre, en vertu d'un bill, un programme de gestion de l'offre destiné aux producteurs. Cela est clair. Ce domaine relève de la juridiction des provinces et les lois provinciales le régissent. Sauf erreur, toutes ces lois provinciales prévoient que ce programme ne peut être mis en œuvre qu'à l'issue d'un vote majoritaire—et dans certains cas bien plus qu'une simple majorité est requise à l'occasion d'un plébiscite organisé parmi les producteurs. Bien sûr, l'un découle de l'autre.

J'admets qu'il a été difficile de progresser en ce qui concerne les lois sur la commercialisation. Les gouvernements provinciaux le reconnaissent aussi. Nous avons l'occasion maintenant, grâce à l'appui de la plupart des principales organisations agricoles et, en fait, de toutes les provinces, de réaliser une avance significative en faisant adopter ce bill par la Chambre.

• (9.50 p.m.)

Je suis prêt à collaborer avec la Chambre et le comité pour l'améliorer. Je tiens à signaler d'emblée que nous envisageons certains amendements qui aideront à clarifier une partie des points soulevés par les députés d'en face. J'espère que tous les députés sont prêts à travailler d'une façon constructive dans l'intérêt de l'industrie agricole afin que nous puissions envoyer ce bill au comité où l'on pourra donner une explication détaillée des dispositions de la loi provinciale afin de convaincre les membres du comité que le contenu du bill C-197 n'est que le complément de cette loi et qu'il ne dépasse pas les limites de la compétence du gouvernement fédéral. Nous souhaitons aussi persuader le comité que les gouvernements provinciaux, qui ont une très grande expérience des lois relatives à la commercialisation, estiment la rédaction et les dispositions de ce bill satisfaisantes.

Je reconnais qu'un certain nombre de dispositions dans ce bill sont sans doute rigoureuses si on les interprète dans leur sens le plus strict et suivant leur portée maximale. Je n'en disconviens pas un instant. Cependant, s'il remplit le rôle pour lequel il a été conçu, il doit être analogue à la loi qui figure en ce moment dans les statuts provinciaux, c'est-à-dire la loi que nous le destinons à coordonner. Je compte sur la collaboration de tous les députés. Je puis les assurer que des milliers de fermiers dans le pays attendent qu'un bill de ce genre soit inclus dans les statuts fédéraux. Il en va de même pour les gouvernements provinciaux. Nous devons donc nous mettre à l'œuvre et coordonner les efforts des producteurs et des gouvernements provinciaux.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre? Comme il a admis que le bill est défectueux en signalant que des amendements de nature à l'éclaircir seront présentés, pourquoi ne retirerait-il pas le bill jusqu'à ce qu'il dispose des amendements, afin que nous sachions ce que nous ferons?

L'hon. M. Olson: Le député le sait, la deuxième lecture tend à l'acceptation ou au